

## GUIDE D'INTERPRETATION DES RESULTATS DES INDICATEURS 1, 2 SUR LES ECARTS DE REMUNERATION EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### Sommaire

<b>I- Décomposition de l'écart de rémunération femmes – hommes au niveau de la collectivité</b> .....	1
<b>II- Décomposition de l'écart de rémunération femmes – hommes par filière/catégorie hiérarchique</b> .....	2
<b>III- Explication détaillée des quatre types d'écarts de rémunération</b> .....	5
1- Ecart de rémunération <b>entre</b> les filière/catégories (+27 € dans l'exemple).....	5
a) Ecart de traitement <b>entre</b> les filières/catégories hiérarchiques (+66 € dans l'exemple).....	6
b) Ecart de primes <b>entre</b> les filières/catégories hiérarchiques (-39 € dans l'exemple).....	6
2- Ecart de rémunération à filière/catégorie égale (-41 € dans l'exemple).....	6
a) Ecart de traitement à filière/catégorie égale (-9 € dans l'exemple).....	6
b) Ecart de primes à filière/catégorie égal (-32 € dans l'exemple).....	7

### I- Décomposition de l'écart de rémunération femmes – hommes au niveau de la collectivité

A partir des onglets « res\_ind1 » et « res\_ind2 » du fichier Excel issu des RSU, les rémunérations brutes en équivalent temps plein des femmes et des hommes fonctionnaires (indicateur 1) et contractuels sur emploi permanent (indicateur 2) sont disponibles au niveau de la collectivité et par filière/catégorie hiérarchique.

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont calculés en soustrayant la rémunération des femmes à celles des hommes (femmes – hommes). Si l'écart est négatif, l'écart est en faveur des hommes ; si l'écart est positif, il est en faveur des femmes.

Dans un fichier Excel disponible sur [la page web suivante](#), on peut observer tous les résultats d'une collectivité fictive pour l'indicateur 1 qui sera détaillé dans ce document, avec les numérotations de cases associées aux données.

Les écarts de rémunération au niveau de la collectivité sont disponibles dans un bandeau en haut de l'onglet « res\_ind1 » (ligne 4 à 6), comme dans l'exemple ci-joint :

	En €			en %		
	Total	Traitement	Primes	Total	Traitement	Primes
<b>écart employeur F-H</b>	-14 €	57 €	-71 €	-0,5%	2,1%	-2,6%
dont effet inter filière/catégorie hiérarchique	27 €	66 €	-39 €	1,0%	2,4%	-1,4%
dont effet intra filière/catégorie hiérarchique	-41 €	-9 €	-32 €	-1,5%	-0,3%	-1,2%

Dans cet exemple l'écart de rémunération total entre les femmes et les hommes fonctionnaires est de 14 € en défaveur des femmes (-14 €).

Cet écart de -14 € se décompose entre la part fixe et la part variable de la rémunération :

- +57 € en faveur des femmes avec les écarts de traitement ;
- -71 € en faveur des hommes avec les écarts de prime et indemnité.

Cet écart de -14 € se décompose également en deux effets de structure :

- +27 € en faveur des femmes qui peut provenir d'une surreprésentation des femmes dans les filières/catégories les mieux rémunérées et/ou une surreprésentation des hommes dans les filières/catégories les moins rémunérées ;
- -41 € en faveur des hommes liés aux écarts de rémunération femmes – hommes à filière/catégorie hiérarchiques égale.

L'écart de rémunération utilisé pour calculer les indicateurs n° 1 et 2 de l'index est l'écart de prime par filière/catégorie hiérarchique (-32 € dans l'exemple).

L'explication plus détaillée de ces écarts, notamment statistique, se trouve dans la troisième partie de ce document.

Les écarts sont également disponibles en ratio, ils sont alors divisés par la rémunération moyenne des hommes, comme dans le bandeau ci-dessus.

Les écarts de primes se décomposent aussi par type de primes, comme ci-dessous :

	En €					
	autres	IFSE	CIA	NBI	CTI	Heures sup
<b>écart employeur F-H</b>	-54 €	8 €	1 €	6 €	0 €	-32 €
dont effet inter filière/catégorie hiérarchique	-56 €	23 €	1 €	7 €	0 €	-14 €
dont effet intra filière/catégorie hiérarchique	2 €	-15 €	0 €	-1 €	0 €	-18 €

## II- Décomposition de l'écart de rémunération femmes – hommes par filière/catégorie hiérarchique

Toutes ces informations sont également accessibles par filière/catégorie hiérarchique.

La première partie du tableau (colonnes B à H) concerne :

- la rémunération mensuelle brute des femmes et des hommes en équivalent temps plein (ETPR) [colonnes B et C] ;
- les effectifs en ETPR des femmes et hommes et la proportion de femmes (colonnes D à F) ;
- la contribution des filières/catégories hiérarchiques à l'écart de rémunération entre les filières/catégories hiérarchiques de +27 € ; qui correspond à la somme des valeurs de la colonne bleue associée (colonne G) ;
- la contribution des filières/catégories à l'écart de rémunération par filière/catégorie de -41 € ; qui correspond à la somme des valeurs de la colonne bleue associée (colonne H).

	Rémunération totale (hors sur-rémunération outre-mer)						
	rémunération mensuelle moyenne		effectifs (en ETPR)		part des femmes (ETPR)	Part dans l'effet inter filière/ catégorie hiérarchique	Part dans l'effet intra filière/ catégorie hiérarchique
	Totaux en ligne ->	2 743 €	2 729 €	909			
Filière/catégorie hiérarchique de l'employeur	hommes	femmes	hommes	femmes			
Filière administrative - catégorie A	4 496 €	4 295 €	27	56	68%	42 €	-9 €
Filière administrative - catégorie B	2 898 €	2 993 €	19	76	80%	11 €	5 €
Filière administrative - catégorie C	2 296 €	2 430 €	39	190	83%	-54 €	16 €
Filière technique - catégorie A	4 961 €	4 844 €	26	10	27%	-43 €	-2 €
Filière technique - catégorie B	3 146 €	3 070 €	73	22	23%	-22 €	-4 €
Filière technique - catégorie C	2 460 €	2 358 €	570	287	33%	113 €	-45 €
Filière culturelle - catégorie A	3 848 €	3 661 €	30	27	48%	-6 €	-5 €
Filière culturelle - catégorie B	2 916 €	2 923 €	18	50	73%	5 €	0 €
Filière culturelle - catégorie C	2 395 €	2 380 €	16	36	69%	-6 €	0 €
Filière sportive - catégorie A	3 697 €	4 420 €	1	1	50%	0 €	1 €
Filière sportive - catégorie B	2 989 €	2 904 €	12	6	33%	-2 €	-1 €
Filière sportive - catégorie C	0 €	3 565 €	0	2	100%	1 €	0 €
Filière sociale - catégorie A	3 024 €	3 073 €	1	22	96%	6 €	1 €
Filière sociale - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie C	2 331 €	2 413 €	2	91	98%	-31 €	4 €
Filière médico-sociale - catégorie A	4 033 €	4 012 €	3	20	87%	21 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie B	0 €	2 648 €	0	99	100%	-8 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie A	4 549 €	3 441 €	1	4	81%	4 €	-3 €
Filière médico-technique - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie A	5 204 €	0 €	1	0	0%	-3 €	0 €
Filière police municipale - catégorie B	3 585 €	0 €	3	0	0%	-3 €	0 €
Filière police municipale - catégorie C	2 799 €	2 813 €	47	14	23%	-3 €	0 €
Filière incendie et secours - catégorie A	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €
Filière incendie et secours - catégorie B	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €
Filière incendie et secours - catégorie C	0 €	0 €	0	0	0%	0 €	0 €
Filière animation - catégorie B	2 780 €	3 147 €	6	9	60%	0 €	3 €
Filière animation - catégorie C	2 339 €	2 256 €	15	8	36%	4 €	-1 €

La deuxième partie du tableau (colonnes I à R) concerne :

- le traitement mensuel brut des femmes et des hommes en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) [colonnes I et J];
- les contributions des filières/catégories hiérarchiques à l'écart de traitement entre les filières/catégories (+66 €, colonne K) et par filière/catégorie (-9 €, colonne L);
- les primes mensuelles brutes des femmes et des hommes en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) [colonnes M et N];
- les contributions des filières/catégories à l'écart de prime entre les filières/catégories (-39 €, colonne O) et par filière/catégorie (-32 €, colonne P);
- les parts de primes des femmes et des hommes par filière/catégorie (colonne Q et R) dans la rémunération des hommes et des femmes.

	dont partie traitement				dont total indemnités et primes (hors sur-rémunération outre-mer)					
	Traitement mensuel moyen		Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Primes et indemnités mensuelles moyennes		Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	part de primes	
	hommes	femmes	hiérarchique	hiérarchique	hommes	femmes	hiérarchique	hiérarchique	10%	7%
Totaux en ligne ->	2 473 €	2 530 €			269 €	198 €				
Filière administrative - catégorie A	4 254 €	4 028 €	42 €	-10 €	241 €	268 €	1 €	1 €	5%	6%
Filière administrative - catégorie B	2 720 €	2 823 €	14 €	-5 €	178 €	170 €	-3 €	0 €	6%	6%
Filière administrative - catégorie C	2 101 €	2 237 €	-48 €	16 €	195 €	193 €	-5 €	0 €	8%	8%
Filière technique - catégorie A	4 820 €	4 696 €	-45 €	-2 €	141 €	148 €	2 €	0 €	3%	3%
Filière technique - catégorie B	2 956 €	2 896 €	-25 €	-3 €	190 €	175 €	3 €	-1 €	6%	6%
Filière technique - catégorie C	2 218 €	2 174 €	107 €	-19 €	242 €	183 €	6 €	-26 €	10%	8%
Filière culturelle - catégorie A	3 560 €	3 401 €	-6 €	-5 €	288 €	260 €	0 €	-1 €	7%	7%
Filière culturelle - catégorie B	2 698 €	2 691 €	5 €	0 €	217 €	232 €	0 €	1 €	7%	8%
Filière culturelle - catégorie C	2 177 €	2 194 €	-5 €	0 €	218 €	186 €	0 €	-1 €	9%	8%
Filière sportive - catégorie A	3 464 €	4 184 €	0 €	1 €	233 €	236 €	0 €	0 €	6%	5%
Filière sportive - catégorie B	2 817 €	2 693 €	-2 €	-1 €	172 €	211 €	0 €	0 €	6%	7%
Filière sportive - catégorie C	0 €	3 301 €	1 €	0 €	0 €	264 €	0 €	0 €	0%	7%
Filière sociale - catégorie A	2 777 €	2 921 €	7 €	2 €	247 €	152 €	-1 €	-1 €	8%	5%
Filière sociale - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière sociale - catégorie C	2 138 €	2 242 €	-27 €	5 €	193 €	171 €	-4 €	-1 €	8%	7%
Filière médico-sociale - catégorie A	3 859 €	3 800 €	22 €	-1 €	174 €	212 €	-1 €	0 €	4%	5%
Filière médico-sociale - catégorie B	0 €	2 495 €	-1 €	0 €	0 €	153 €	-8 €	0 €	0%	6%
Filière médico-sociale - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière médico-technique - catégorie A	3 020 €	3 217 €	2 €	0 €	1 529 €	224 €	2 €	-3 €	34%	7%
Filière médico-technique - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière médico-technique - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière police municipale - catégorie A	3 181 €	0 €	-1 €	0 €	2 023 €	0 €	-2 €	0 €	39%	0%
Filière police municipale - catégorie B	2 413 €	0 €	0 €	0 €	1 172 €	0 €	-3 €	0 €	33%	0%
Filière police municipale - catégorie C	1 890 €	1 914 €	23 €	1 €	909 €	899 €	-25 €	0 €	32%	32%
Filière incendie et secours - catégorie A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière incendie et secours - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière incendie et secours - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%
Filière animation - catégorie B	2 621 €	2 967 €	1 €	3 €	159 €	180 €	0 €	0 €	6%	6%
Filière animation - catégorie C	2 173 €	2 108 €	3 €	-1 €	166 €	147 €	1 €	0 €	7%	7%

La troisième partie du tableau concerne les primes mensuelles moyennes des femmes et des hommes par type de primes et par filière/catégorie hiérarchique (colonnes S à AD).

	Décomposition primes et indemnités (hors sur-rémunération outre-mer)											
	autres primes et indemnités mensuelles		IFSE		CIA		NBI		CTI		heures supplémentaires ou complémentaires	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Totaux en ligne ->	-163 €	-217 €	335 €	343 €	28 €	28 €	28 €	34 €	0 €	0 €	41 €	9 €
Filière administrative - catégorie A	-959 €	-729 €	1 061 €	846 €	27 €	32 €	108 €	118 €	0 €	0 €	4 €	0 €
Filière administrative - catégorie B	-403 €	-425 €	506 €	535 €	28 €	31 €	10 €	8 €	0 €	0 €	37 €	21 €
Filière administrative - catégorie C	-119 €	-140 €	235 €	252 €	29 €	29 €	44 €	46 €	0 €	0 €	6 €	6 €
Filière technique - catégorie A	-1 301 €	-1 444 €	1 396 €	1 557 €	33 €	31 €	13 €	4 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière technique - catégorie B	-557 €	-500 €	674 €	623 €	29 €	30 €	26 €	16 €	0 €	0 €	19 €	6 €
Filière technique - catégorie C	-112 €	-114 €	245 €	223 €	30 €	29 €	22 €	26 €	0 €	0 €	56 €	20 €
Filière culturelle - catégorie A	128 €	-3 €	144 €	242 €	5 €	10 €	10 €	10 €	0 €	0 €	0 €	2 €
Filière culturelle - catégorie B	-188 €	-122 €	341 €	316 €	23 €	20 €	40 €	17 €	0 €	0 €	0 €	1 €
Filière culturelle - catégorie C	-109 €	-117 €	257 €	249 €	30 €	29 €	40 €	25 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sportive - catégorie A	-597 €	-584 €	677 €	667 €	30 €	30 €	122 €	122 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sportive - catégorie B	-432 €	-399 €	529 €	525 €	33 €	30 €	10 €	24 €	0 €	0 €	32 €	30 €
Filière sportive - catégorie C	0 €	-277 €	0 €	410 €	0 €	37 €	0 €	30 €	0 €	0 €	0 €	63 €
Filière sociale - catégorie A	-328 €	-393 €	481 €	477 €	20 €	29 €	73 €	39 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie C	-142 €	-97 €	232 €	205 €	30 €	29 €	73 €	34 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie A	-690 €	-588 €	777 €	696 €	30 €	32 €	57 €	72 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie B	0 €	-275 €	0 €	374 €	0 €	32 €	0 €	22 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie A	1 387 €	-390 €	97 €	520 €	33 €	30 €	12 €	63 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie A	1 784 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	240 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie B	983 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	47 €	0 €	0 €	0 €	143 €	0 €
Filière police municipale - catégorie C	801 €	796 €	0 €	0 €	0 €	0 €	68 €	69 €	0 €	0 €	40 €	34 €
Filière incendie et secours - catégorie A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière incendie et secours - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière incendie et secours - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière animation - catégorie B	-398 €	-420 €	514 €	542 €	31 €	30 €	12 €	27 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière animation - catégorie C	-165 €	-156 €	256 €	249 €	32 €	32 €	41 €	22 €	0 €	0 €	2 €	0 €

La dernière partie du tableau concerne les contributions des différents types de primes mensuelles à l'écart de prime entre les filières/catégories et par filière/catégorie (colonne AE à AP).

	autres primes et indemnités mensuelles moyennes								heures supplémentaires ou complémentaires			
	IFSE		CIA		NBI		CTI					
	Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie	Part dans l'effet inter filière/ catégorie	Part dans l'effet intra filière/ catégorie
Totaux en ligne ->												
Filière administrative - catégorie A	-17 €	10 €	16 €	-9 €	0 €	0 €	2 €	0 €	0 €	0 €	-1 €	0 €
Filière administrative - catégorie B	-12 €	-1 €	10 €	1 €	0 €	0 €	-1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 €
Filière administrative - catégorie C	9 €	-3 €	-14 €	2 €	0 €	0 €	2 €	0 €	0 €	0 €	-3 €	0 €
Filière technique - catégorie A	23 €	-3 €	-22 €	3 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière technique - catégorie B	20 €	3 €	-19 €	-3 €	0 €	0 €	1 €	0 €	0 €	0 €	1 €	-1 €
Filière technique - catégorie C	-27 €	-1 €	37 €	-10 €	-1 €	-1 €	3 €	2 €	0 €	0 €	-5 €	-16 €
Filière culturelle - catégorie A	-2 €	-4 €	1 €	3 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière culturelle - catégorie B	1 €	2 €	0 €	-1 €	0 €	0 €	0 €	-1 €	0 €	0 €	-1 €	0 €
Filière culturelle - catégorie C	1 €	0 €	-1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sportive - catégorie A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sportive - catégorie B	2 €	0 €	-1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sportive - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie A	-3 €	-1 €	3 €	0 €	0 €	0 €	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière sociale - catégorie C	6 €	2 €	-10 €	-1 €	0 €	0 €	2 €	-2 €	0 €	0 €	-2 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie A	-7 €	1 €	7 €	-1 €	0 €	0 €	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie B	-8 €	0 €	3 €	0 €	0 €	0 €	-1 €	0 €	0 €	0 €	-2 €	0 €
Filière médico-sociale - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie A	2 €	-4 €	0 €	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière médico-technique - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie A	-2 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie B	-4 €	0 €	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière police municipale - catégorie C	-37 €	0 €	13 €	0 €	1 €	0 €	-1 €	0 €	0 €	0 €	-1 €	0 €
Filière incendie et secours - catégorie A	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière incendie et secours - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière incendie et secours - catégorie C	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière animation - catégorie B	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Filière animation - catégorie C	0 €	0 €	1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

### III- Explication détaillée des quatre types d'écarts de rémunération

#### 1- Ecart de rémunération entre les filière/catégories (+27 € dans l'exemple)

Il s'agit de l'écart lié à une différence de répartition femmes - hommes entre les filières/catégories hiérarchiques en fonction du niveau de rémunération moyen de ces filières/catégories.

Si cet effet est négatif, les femmes sont sous-représentées dans les filières/catégories les mieux rémunérées de la collectivité et/ou surreprésentées<sup>1</sup> dans les cadres d'emplois les moins rémunérés<sup>2</sup>.

En simplifiant l'analyse de cette collectivité, on peut considérer que cet écart en faveur des femmes est principalement lié aux différences de répartition femmes-hommes entre les filières administrative et technique, représentant les trois quarts des effectifs de titulaires de la collectivité en ETPR (72 %).

<sup>1</sup> La sur ou sous-représentation des femmes se fait en fonction de la part des femmes au total dans la collectivité

<sup>2</sup> Un cadre d'emplois est mieux ou moins rémunéré si son salaire moyen est supérieur ou inférieur au salaire moyen total de la collectivité

La part des femmes dans toutes les catégories de la filière administrative est supérieure à celles de l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité (53 %, case F12). La proportion est inversée pour les catégories de la filière technique.

La principale contribution de cet écart en faveur des femmes (+113 €, case G19) est dû à la plus surreprésentation des hommes dans la catégorie C de la filière technique (67 % contre 47 % dans la collectivité), associée à une rémunération moyenne inférieure à celle de la collectivité, ainsi qu'une proportion importante des effectifs de fonctionnaires (44 %).

Cet écart se décompose en une partie traitement et une partie prime.

a) Ecart de traitement **entre** les filières/catégories hiérarchiques (+66 € dans l'exemple)

Cette partie de l'écart correspond à la partie liée au traitement moyen de chaque filière/catégorie.

La filière/catégorie la plus contributrice est également la catégorie C de la filière technique (+107 €, case K19). Cette filière/catégorie très masculine, avec un nombre important d'agents, a un traitement moyen d'environ 300 € inférieur au traitement moyen de la collectivité.

b) Ecart de primes **entre** les filières/catégories hiérarchiques (-39 € dans l'exemple)

La partie prime correspond aux différences liées aux primes moyennes de chaque filière/catégorie.

L'écart total entre les filières/catégories est en faveur des femmes, mais la partie liée aux primes est en faveur des hommes. Cela peut paraître contre-intuitif, mais il est essentiellement lié à la filière police municipale. En effet, cette filière, fortement masculinisée (77 %), dispose d'un niveau de primes bien plus élevé.

La plupart des filières/catégories ont une prime mensuelle moyenne comprise entre 150 € et 300 €. La catégorie C de la police municipale avec un **niveau de prime de plus de 600 € supérieur à la moyenne** a la plus forte contribution à cet écart (-25 €, case O37).

Les catégories B et A, composés uniquement d'hommes, ont très peu d'agents, ce qui explique une plus faible contribution malgré des primes plus élevées que la catégorie C. La contribution totale de cette filière est ici de -31 € (cases O35 à O37).

2- Ecart de rémunération à filière/catégorie égale (-41 € dans l'exemple)

Cet écart se décompose également en une partie traitement et une partie prime.

a) Ecart de traitement à filière/catégorie égale (-9 € dans l'exemple)

La partie traitement de cet écart correspond aux différences de moyennes indiciaires entre les femmes et les hommes au sein de chaque filière/catégorie.

Cette différence de moyenne indiciaire équivaut principalement à une différence d'ancienneté indiciaire moyenne au sein de chaque cadre d'emplois. Cette ancienneté

indiciaire est également impactée par l'effet des promotions ou concours, ainsi que par celui des transferts d'agents entre collectivités (exemple : entre les communes et les EPCI à fiscalité propre).

Le reste de cet écart provient des filières/catégories où il y a plusieurs cadres d'emplois. Les différences de moyennes indiciaires entre les cadres d'emplois d'une même filière/catégorie s'ajoutent à l'effet « d'ancienneté ». Par exemple au sein de la catégorie A de la filière administrative, avec les cadres d'emploi des administrateurs et des attachés.

La plus grande contribution vient de la catégorie C de la filière technique (-19 €, case L19), où les hommes ont un traitement moyen de plus de 40 € supérieur aux femmes.

Les données sur les rémunérations et les effectifs ne sont pas disponibles à un niveau plus fin que la filière/catégorie, il n'est donc pas possible de connaître les sources exactes de cet écart. Seules les données individuelles de paies permettraient de définir les proportions de contributions entre les différentiels « d'ancienneté » des cadres d'emploi d'agents de maîtrise et celui des adjoints techniques, ainsi que celle de la différence de moyennes indiciaires entre les deux cadres d'emplois.

Il y a de fortes chances pour que la contribution principale au sein de cette filière/catégorie soit le différentiel « d'ancienneté » des adjoints administratifs, puisque ce cadre d'emplois représente 85 % des agents de cette filière/catégorie.

Cette contribution est partiellement compensée par la contribution de la catégorie C de la filière administrative (+16 €, case H16). L'écart de traitement en faveur des femmes est supérieur à celui de la filière technique de la catégorie C, mais le poids en effectif est plus faible.

b) Ecart de primes à filière/catégorie égal (-32 € dans l'exemple)

La partie primes cumulent trois effets :

- l'écart de primes à Cadre d'emplois-Grade-Échelon-indice identique ;
- les écarts de primes moyennes entre les cadres d'emplois d'une même filière/catégorie ;
- le reste de l'écart correspond à l'effet du différentiel « d'ancienneté » sur les primes. Si cet effet est supérieur à l'effet traitement dans un cadre d'emplois cela correspond à une augmentation des primes plus élevée que le traitement et donc à une part des primes qui augmente avec l'ancienneté.

La plus grande contribution provient également de la catégorie C de la filière technique (-26 €, case P19), en lien avec un écart de primes de près de 60 € en faveur des hommes dans cette filière/catégorie. Il n'y a pas ici de contribution inverse de la catégorie C de la filière administrative, car les femmes et les hommes de cette filière/catégorie perçoivent des niveaux de prime similaires (195 € pour les hommes et 193 € pour les femmes).